

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 JUIN 2010**

Délibération
n° 2010.06. 65.B

**Camping
communautaire -
Marché de maîtrise
d'oeuvre :
avenant n°6**

LE TROIS JUIN DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Touvre - 16600 TOUVRE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 mai 2010**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

CAMPING COMMUNAUTAIRE - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE : AVENANT N°6

Afin d'améliorer l'attractivité touristique du territoire du GrandAngoulême, le conseil communautaire a approuvé par délibération n°12 du 2 février 2006, le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un camping à proximité du plan d'eau de Saint-Yrieix sur Charente.

Par délibération n°219 du 13 juillet 2006, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement Karine MILLET (architecte – mandataire), JL GALINET (paysagiste), BETOM Ingénierie (BET VRD) et Eric BLANC (économiste de la construction). Après négociation, le taux de rémunération du maître d'œuvre a été fixé à 13,9 % du montant total HT des travaux.

Le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre s'élevait à 309 550 € HT. Cinq avenants ont porté le montant du marché à 359 686,25 € HT, soit une augmentation de 16,20 %.

Il convient tout d'abord de modifier le montant du marché approuvé par la délibération n°105 B du 8 octobre 2009 qui passe de 359 686,25 € HT à 359 686,17 € HT.

Ensuite, dans le cadre de la réalisation des travaux de la piscine, il est nécessaire de passer un avenant n°6 pour les prestations suivantes :

- constituer un dossier de permis de construire relatif à la tranche conditionnelle pour intégrer une piscine de 98 m² et un local technique disposant d'une partie buanderie et d'un bureau pour un montant forfaitaire de 5 000 € HT ;
- reprendre les études d'exécution de la piscine (plans et notes de calcul) suite à la modification de programme concernant la profondeur du bassin pour un montant forfaitaire de 1 200 € HT.

Le montant de l'avenant n°6 s'élève à 6 200,00 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 27 avril 2010,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 26 mai 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre, ayant pour objet de fixer la rémunération complémentaire du maître d'œuvre, d'un montant de 6 200,00 € HT et de modifier le montant du marché de maîtrise d'œuvre.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre passe de 359 686,17 € HT à 365 886,17 € HT, soit une augmentation de 18,20 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – articles 2312 et 2313 – sous-fonction 95 – opération 200801.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 juin 2010	<u>Affiché le :</u> 07 juin 2010